

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTIÈME SESSION

Kuala Lumpur (Malaisie), 20 et 21 mai 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session	2
2. Liste des décisions	4
3. Décisions prises par le Conseil	6
4. Liste de participants	24

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
 - a) Partie I
 - b) Partie II
3. Communication du Président
4. Vision du Conseil professionnel de l'OMT
5. Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999
6. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1999
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1998
 - d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la onzième période financière (1996-1997)
 - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
 - f) Révision des contributions des Membres effectifs, associés et affiliés
7. Projet de programme de travail et de budget pour la période 2000-2001
 - a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité technique du programme et de la coordination
 - c) Rapport du Comité du budget et des finances
 - d) Contribution du Conseil professionnel de l'OMT
8. Comité technique du programme
 - a) Composition
 - b) Exercice de la fonction d'évaluation externe

9. Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
10. Examen du projet de Code mondial d'éthique du tourisme
11. Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2000 et 2001
12. Rapport sur la préparation de la treizième session de l'Assemblée générale
13. Relations avec d'autres organisations internationales
14. Lieu et dates de la soixante et unième session du Conseil exécutif
15. Examen et adoption des projets de décision de la soixantième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	Page
1(LX)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2(LX)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(LX)	Communication du Président (point 3 de l'ordre du jour)	7
4(LX)	Vision du Conseil professionnel de l'OMT (point 4 de l'ordre du jour)	7
5(LX)	Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999 (point 5 de l'ordre du jour)	8
6(LX)	Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1999 (point 6 a) de l'ordre du jour)	10
7(LX)	Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1998 (point 6 c) de l'ordre du jour)	11
8(LX)	Questions administratives, financières et statutaires d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la onzième période financière (1996-1997) (point 6 d) de l'ordre du jour)	12
9(LX)	Questions administratives, financières et statutaires e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 6 e) de l'ordre du jour)	13
10(LX)	Questions administratives, financières et statutaires f) Révision des contributions des Membres effectifs, associés et affiliés (point 6 f) de l'ordre du jour)	14

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
11(LX)	Projet de programme de travail et de budget pour la période 2000-2001 a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général ; et b) Rapport du Comité technique du programme et de la coordination (point 7 a)b) de l'ordre du jour)	16
12(LX)	Comité technique du programme a) Composition ; et b) Exercice de la fonction d'évaluation externe (point 8 a)b) de l'ordre du jour)	17
13(LX)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT a) Rapport du Président (point 9 a) de l'ordre du jour)	18
14(LX)	Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 9 b) de l'ordre du jour)	19
15(LX)	Examen du projet de Code mondial d'éthique du tourisme (point 10 de l'ordre du jour)	20
16(LX)	Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2000 et 2001 (point 11 de l'ordre du jour)	20
17(LX)	Rapport sur la préparation de la treizième session de l'Assemblée générale (point 12 de l'ordre du jour)	21
18(LX)	Relations avec d'autres organisations internationales (point 13 de l'ordre du jour)	22
19(LX)	Lieu et dates de la soixante et unième session du Conseil exécutif (point 14 de l'ordre du jour)	23
20(LX)	Remerciements au pays hôte	23

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LX)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/60/1 rev. prov. et CE/60/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa soixantième session.

.....

CE/DEC/2(LX)

Rapport du Secrétaire général

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/60/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général, et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour sa présentation ;
 2. Prend acte avec intérêt des informations qu'il contient quant à l'évolution du tourisme mondial, aux activités, passées ou à venir, de l'OMT en 1999, et aux perspectives tracées pour l'action et le développement futurs de l'Institution, telles que reflétées notamment dans le projet de programme et de budget pour les années 2000-2001 et dans celui de Code mondial d'éthique du tourisme ;
 3. Encourage les Membres à participer aux trois grands rendez-vous qui marqueront les prochains mois : Conférence mondiale sur la mesure de l'impact économique du tourisme (Nice, France, juin), treizième session de l'Assemblée générale (Santiago, Chili, septembre-octobre), Forum pour les parlementaires et élus locaux (Rio de Janeiro, Brésil, novembre).
-

CE/DEC/3(LX)

Communication du Président

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/60/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président,

1. Le félicite d'avoir suivi l'initiative entreprise par son prédécesseur, S.E. M. Vitor Cabrita Neto, Secrétaire d'État au tourisme du Portugal, de faire part des vues et orientations de la présidence ;
2. Le remercie pour ses réflexions visant à conserver la vocation intergouvernementale de l'Organisation ;
3. Fait siennes ses propositions d'instaurer une authentique collaboration des secteurs public et privé, et
4. Partage son analyse de la nécessité de renforcer les activités de l'OMT dans les différentes régions du monde et d'élaborer le programme de travail autour des grandes composantes couvrant pratiquement tous les aspects du tourisme.

.....

CE/DEC/4(LX)

Vision du Conseil professionnel de l'OMT

Point 4 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Conseil professionnel de l'OMT présenté au nom de son Président par le Directeur exécutif dudit Conseil,

Se réjouissant de l'association, désormais plus étroite, des membres du secteur privé à la direction du Secrétariat par l'intermédiaire du Comité de direction qui a été constitué en son sein,

Se félicite de l'initiative prise par le Conseil professionnel de procéder à une enquête tant auprès de ses membres actuels qu'auprès d'opérateurs des divers compartiments de l'industrie susceptibles de les rejoindre,

1. Accueille avec grand intérêt les enseignements de cette enquête et le jugement, non dénué de critiques, ainsi formulé sur le fonctionnement et les résultats actuels du Conseil professionnel ;
2. Approuve globalement les orientations d'actions esquissées par le Conseil professionnel ;
3. Se réjouit que l'enquête susmentionnée traduise la volonté d'un engagement accru du secteur privé auprès de l'OMT ;
4. Souhaite que le Conseil professionnel élabore un « Plan d'engagement du secteur privé » au sein de l'OMT et que celui-ci soit communiqué au travers de la Réunion générale des Membres affiliés, à l'Assemblée générale lors de sa treizième session ;
5. Partage le sentiment que les activités qui concrétiseront cette volonté d'engagement doivent être sélectionnées sur la base des besoins exprimés par le marché et s'inscrire, autant que faire se peut, dans le prochain programme de travail, et
6. Charge le Comité du programme désormais largement ouvert au secteur privé de jouer le rôle de groupe d'action (« task force ») pour la mise en œuvre du Plan d'engagement du secteur privé.

.....
CE/DEC/5(LX)

**Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation
pour la période 1998-1999**

Point 5 de l'ordre du jour
(document CE/60/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis depuis sa cinquante-neuvième session dans la mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 1998-1999,

1. Prend note des résultats enregistrés en 1998 et au cours des premiers mois de 1999 concernant les missions sur le terrain et les projets de coopération technique ;

2. Prend acte des résultats des réunions des Commissions régionales qui se sont tenues, avec des séminaires techniques, avant la présente session du Conseil, ainsi que du calendrier des réunions prévues en 1999 pour les différentes régions ;
3. Note avec intérêt les activités de développement des ressources humaines lancées, avec l'appui de la Fondation Thémis, dans les domaines de l'information et de la fixation de normes, ainsi que l'existence de nouveaux cours d'éducation et de formation, séminaires, programmes de télé-enseignement, matériels pédagogiques et publications destinés aux fonctionnaires des Administrations nationales du tourisme ;
4. Exprime à nouveau sa gratitude au Gouvernement de la Principauté d'Andorre pour son appui constant ;
5. Constata les progrès accomplis dans la mise au point et l'application de la méthode TEDQUAL et du test d'aptitude GTAT ;
6. Prend note de l'initiative du réseau de centres d'éducation et de formation de l'OMT d'offrir de nouveaux cours et de nouvelles bourses aux fonctionnaires des Administrations nationales du tourisme, complétant ceux offerts, d'une part, avec le concours de la Fondation Thémis et, d'autre part, avec la coopération des Gouvernements de la France et de l'Italie ;
7. Note avec intérêt les informations fournies par le Secrétaire général sur les résultats de la septième session de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies et charge le Secrétaire général de communiquer les décisions de la CDD à l'Assemblée générale ;
8. Soutient fermement les objectifs du vaste programme de travail international relatif au développement durable du tourisme adopté par la Commission et se félicite du rôle prééminent que l'OMT est appelée à jouer, au sein du système des Nations Unies, dans l'exécution de ce programme, notamment au travers d'indicateurs d'impact du développement touristique sur l'environnement, en voie d'élaboration et de diffusion ;
9. Prend acte des derniers préparatifs de la Conférence mondiale sur la mesure de l'impact économique du tourisme, remercie les autorités françaises pour leur invitation et le Gouvernement de l'Espagne pour son assistance dans le domaine de la comptabilité nationale et pour l'aide qu'il a fournie aux pays latino-américains afin de faciliter leur participation effective à cette conférence, et exprime sa satisfaction devant le niveau de participation annoncé jusqu'à présent ;
10. Relève les progrès accomplis en matière d'études conjoncturelles à caractère prévisionnel, telles la vision « *Tourisme : horizon 2020* » dans sa version révisée, l'étude des répercussions de la crise asiatique sur le tourisme et l'analyse en cours sur l'impact du conflit des Balkans ;

11. Félicite le Secrétaire général pour la nouvelle série de publications statistiques et de rapports analytiques sur les tendances du marché publiée pendant la période considérée ;
12. Prend note avec intérêt des préparatifs de la Conférence internationale « *Pour un meilleur partenariat dans les transactions commerciales internationales en matière de tourisme* » organisée avec la CNUCED à Tunis, les 1^{er} et 2 juin 1999, et demande au Secrétaire général de rendre compte des résultats de cette Conférence à la soixante et unième session du Conseil ;
13. Note avec intérêt les diverses activités menées pour appuyer la campagne internationale de lutte contre la prostitution des enfants, ainsi que la série de séminaires et de stages de formation sur la sécurité et la protection des touristes et sur la facilitation du tourisme, organisés dans les différentes régions, et insiste sur le rôle moteur que l'OMT doit jouer dans ces différents domaines ;
14. Constate avec satisfaction la place croissante faite dans les médias aux informations et aux activités de l'Organisation et notamment à la prochaine Conférence mondiale sur la mesure de l'impact économique du tourisme, ainsi que le grand nombre de nouvelles publications parues depuis sa cinquante-neuvième session et l'augmentation sensible des ventes, et
15. Note avec intérêt les progrès réalisés dans la mise en œuvre des divers projets inscrits au chapitre « *Documentation* » du programme.

.....

CE/DEC/6(LX)

Questions administratives, financières et statutaires

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 1999

Point 6 a) de l'ordre du jour
(documents CE/60/5 a), CE/60/5 a) Add.1 et CE/60/5 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme général de travail de 1999 en fonction du niveau des recettes escomptées ;
2. Constate que les prévisions de dépenses pour l'exercice en cours s'inscrivent dans les limites des crédits approuvés à cet effet par l'Assemblée générale ;
3. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 1999 et éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme ;
4. Approuve, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, l'incorporation d'une fraction de l'ajustement de poste au traitement de base et la prise d'effet, le 1^{er} mars 1999, du nouveau barème des traitements pour la catégorie des services organiques et les catégories supérieures, avec les variations de pourcentages qui en résultent dans le barème d'imposition utilisé pour la retenue sur les traitements bruts des fonctionnaires ;
5. Approuve également, conformément aux dispositions pertinentes des Règles de financement et du Règlement financier, la demande de l'Afrique du Sud de pouvoir verser sa contribution à partir du mois d'avril, début de son exercice budgétaire, et
6. Invite l'Afrique du Sud à régler sa contribution aussitôt que possible.

.....
 CE/DEC/7(LX)

Questions administratives, financières et statutaires

c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1998

Point 6 c) de l'ordre du jour
 (documents CE/60/5 c) et CE/60/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 1998,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Constate que le total des dépenses budgétaires de l'exercice financier 1998 s'est maintenu dans les limites des crédits adoptés ;

2. Approuve les transferts de crédits effectués de la section 1 à la section 7 de la partie I et de la section 5 à la section 7 de la partie III du budget, avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances et conformément à l'article 5, 3 a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
 3. Exprime sa satisfaction face à l'importance du recouvrement tant des arriérés que des contributions de l'exercice financier 1998 ;
 4. Recommande au Secrétaire général de poursuivre en 1999 les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'obtenir le règlement de leurs arriérés, et
 5. Demande au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, avec l'avis favorable du Conseil, les comptes de gestion de l'exercice 1998.
-

CE/DEC/8(LX)

Questions administratives, financières et statutaires

**d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents
à la onzième période financière (1996-1997)**

Point 6 d) de l'ordre du jour
(documents CE/60/5 d) et CE/60/5 b))

Le Conseil exécutif,

Considérant le document CE/60/5 d), dans lequel sont fournies des informations sur les résultats financiers, après vérification, des comptes de la onzième période financière (1996-1997), et le rapport du Comité du budget et des finances à ce sujet,

1. Constata qu'à la clôture des comptes de la période, au 31 décembre 1998, l'excédent s'élève à 926.963,58 dollars ;
2. Se félicite de l'importance de cet excédent qui résulte d'un niveau élevé de recouvrement des arriérés de contributions ;

Ayant été informé de la proposition du Secrétaire général concernant l'utilisation de l'excédent disponible de la période financière 1996-1997,

3. Recommande à l'Assemblée générale d'autoriser l'utilisation de cet excédent pour renforcer les activités du programme de travail de l'Organisation pour la période biennale 2000-2001 ;

4. Demande au Secrétaire général d'utiliser cette ressource en prenant en compte les besoins prioritaires exprimés par les Membres et en particulier par ceux qui se trouvent dans la phase de développement de leur industrie touristique, et
 5. Souhaite que le Secrétaire général, en liaison avec le Comité du budget et des finances, étudie l'opportunité d'une évolution du Règlement financier de l'Organisation de sorte que l'affectation d'éventuels excédents puisse se faire sans avoir à faire régulièrement exception aux règles en vigueur.
-

CE/DEC/9(LX)

Questions administratives, financières et statutaires

e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

Point 6 e) de l'ordre du jour
(documents CE/60/5 e) et CE/60/5 b))

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 32 Membres effectifs et à 65 Membres affiliés,

1. Se félicite du fait que le Membre effectif Népal a ramené le total de ses arriérés à un montant inférieur à ses contributions des deux années précédentes et que, par conséquent, il n'est plus sous le coup des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ;
2. Note avec satisfaction que le Membre effectif Togo, comme précédemment Haïti, a fait un effort considérable pour diminuer ses arriérés, tout en constatant que les dispositions du paragraphe 13 sont toujours applicables à ces deux pays, leur dette au titre des arriérés dépassant encore le montant des contributions dues par eux pour les deux années financières précédentes ;
3. Prend également note avec satisfaction du fait que les Membres Bolivie et Turkménistan ont réglé leur contribution pour l'année en cours et qu'ils ont chacun proposé un plan de paiements échelonnés de leurs arriérés,
4. Exhorte les autres Membres auxquels sont également appliquées ces dispositions à respecter leurs engagements, au besoin en proposant un échelonnement du règlement de leurs arriérés de contributions ;

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa douzième session,

5. Prend acte du fait que les Membres effectifs El Salvador, Pérou et République démocratique populaire lao ont respecté cette année les accords conclus ;
6. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect du plan de paiements convenu ;
7. Prie de surcroît le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, du respect des accords conclus afin, selon le cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement accordée par l'Assemblée générale ou, au contraire, de les réappliquer aux Membres qui n'auront pas tenu leurs engagements ;

Informé de la demande du Nicaragua d'exemption totale de ses arriérés de contributions,

Constatant que les dispositions réglementaires en vigueur ne prévoient pas l'annulation des dettes contractées au titre des contributions,

8. Demande au Secrétaire général de proposer à ce Membre la possibilité de régler sa dette au moyen de paiements échelonnés, et de lui faire rapport, lors de sa prochaine session, avant l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/10(LX)

Questions administratives, financières et statutaires

f) Révision des contributions des Membres effectifs, associés et affiliés

Point 6 f) de l'ordre du jour
(documents CE/60/5 f) et CE/60/5 b))

Le Conseil exécutif,

Rappelant la décision CE/DEC/7(LIX) par laquelle il avait recommandé, lors de sa cinquante-neuvième session, à l'Assemblée générale de procéder à une révision de la formule de fixation des parts contributives des États Membres et arrêté ses choix concernant les parts maximales et minimales, la capacité de paiement, les coefficients de pondération et le mécanisme de transition,

Convaincu qu'une telle révision des parts contributives permettra d'aboutir à une échelle de contributions plus équitable dans l'intérêt de tous les Membres,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général,

Ayant pris note avec intérêt des travaux du Comité du budget et des finances (CBF) à cet égard,

1. Félicite le CBF pour les progrès accomplis ;
2. Prend acte que le CBF a privilégié une hypothèse de formule de fixation des contributions (« hypothèse numéro 5 » attachée à son rapport) ;

Attendu que, lors de sa cinquante-neuvième session, il avait demandé que lui soit soumise une étude comparative des avantages et des inconvénients des différentes hypothèses retenues par lui, lesquelles se caractérisaient par une contribution maximale de 3,20 pour cent, une contribution minimale de 0,20 pour cent et une limite de hausse et de baisse de 15 pour cent par an pendant la période de transition,

Ayant noté que, dans le rapport du Comité du budget et des finances, il a été également présenté, à l'initiative du Secrétaire général, pour chacune des hypothèses susmentionnées, une variante prévoyant une contribution minimale de 0,25 pour cent et une limite de hausse et de baisse ramenée à 10 pour cent par an pendant la période de transition,

3. Convient avec le Comité du budget et des finances qu'un système transitoire avec une limite réduite à 10 pour cent par an atténuerait de facto les conséquences financières de la révision, en particulier pour les États Membres dont les contributions augmenteraient ;
4. Décide de prendre en considération de manière prioritaire l'« hypothèse 5 » attachée au rapport du CBF, jugeant que c'est celle qui répond le mieux aux besoins des Membres et, sous l'angle de la gestion, à ceux du Secrétariat, hypothèse dont les caractéristiques sont énumérées ci-après :
 - a) 12 groupes,
 - b) part maximum en pourcentage : 3,20 pour cent,
 - c) part minimum en pourcentage : 0,25 pour cent,
 - d) application des dispositions spéciales en vigueur pour les pays faiblement peuplés se trouvant dans le dernier groupe,
 - e) plafond de variation de 10 pour cent par an pendant la période de transition ;

Soucieux néanmoins de laisser aux Membres qui n'ont pas encore pu le faire la possibilité de procéder aux consultations interministérielles nécessaires pour arrêter leur position,

5. Invite les Membres intéressés à procéder au plus vite à ces consultations internes ;

6. Décide de ne prendre sur ce sujet une décision définitive que lors de sa prochaine session, immédiatement avant l'Assemblée générale, afin d'être à même de formuler une recommandation claire à cette dernière ;
 7. Réitère sa recommandation à l'Assemblée générale qu'il soit fixé pour les Membres associés une part en pourcentage inférieure de 10 pour cent à la part en pourcentage applicable aux Membres effectifs dont la contribution est la plus faible, et
 8. Recommande à l'Assemblée générale de fixer la contribution des Membres affiliés à 1.800 dollars par an, dont 400 seraient affectés directement à leurs propres activités.
-

CE/DEC/11(LX)

Projet de programme de travail et de budget pour la période 2000-2001

- a) **Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général**
- b) **Rapport du Comité technique du programme et de la coordination**

Point 7 a) b) de l'ordre du jour
(documents CE/60/6 a) et CE/60/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme de travail et de budget de l'Organisation pour la période 2000-2001, préparé par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts et sur la base des grandes orientations et des principes de programmation adoptés par le Conseil à sa cinquante-neuvième session,

Ayant été saisi des rapports du Comité technique du programme et de la coordination et du Comité du budget et des finances,

Ayant été informé des observations faites par le Bureau du Conseil professionnel et transmises par le Président du CPOMT dans son rapport,

1. Approuve le projet de programme de travail, sans oublier les adjonctions du Comité du programme ;
2. Invite le Conseil professionnel à élaborer son propre programme à partir d'une « stratégie d'engagement » axée sur les principales questions intéressant les opérateurs du secteur, dans le cadre du programme général de travail de l'Organisation, et ce, en temps voulu pour sa présentation à la soixante et unième session du Conseil ;

3. Sait gré au Secrétaire général de s'être efforcé de délimiter plus efficacement les différentes activités et les différents résultats du programme et se déclare persuadé que les améliorations apportées à la méthode de préparation du programme faciliteront la nécessaire évaluation *ex post* de son bilan d'application ;
 4. Demande au Secrétaire général qu'à sa prochaine session qui précédera la treizième session de l'Assemblée générale, il soumette au Conseil exécutif toutes les données complémentaires susceptibles d'impliquer une modification des crédits par suite de l'application du taux de change à adopter pour la prochaine période budgétaire, et
 5. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme et de budget pour 2000-2001.
-

CE/DEC/12(LX)

Comité technique du programme

a) Composition

b) Exercice de la fonction d'évaluation externe

Point 8 a) b) de l'ordre du jour
(document CE/60/7 a)b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des suggestions du Secrétaire général concernant la composition du nouveau Comité du programme et l'évaluation de l'application du programme, préparées conformément à la résolution 364(XII) de l'Assemblée générale et à la décision 8(LIX) du Conseil exécutif,

Tenant compte de la note sommaire sur les implications juridiques de la réforme du Comité du programme, annexée aux propositions du Secrétaire général,

1. Adopte les propositions du Secrétaire général assorties des amendements suggérés par le conseiller juridique de l'Organisation et charge le Secrétaire général de les lui soumettre à sa prochaine session en vue de leur approbation définitive ;
2. Fait sienne l'observation du Secrétaire général selon laquelle il y a lieu de conférer aux Membres affiliés participant aux travaux du Comité un rôle plein et entier, et pas simplement consultatif, dès lors que ledit Comité, organe subsidiaire du Conseil, lui fait rapport sur les décisions à prendre ;

3. Décide d'appeler l'organe ainsi réformé « Comité du programme » et de modifier en conséquence l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil exécutif,
 4. Invite les Commissions régionales à proposer, lors des réunions qu'elles tiendront le 25 septembre 1999, juste avant la treizième session de l'Assemblée générale, des candidats aux fonctions de membres ou de suppléants du nouveau Comité du programme ;
 5. Prie le Secrétaire général d'envoyer des informations sur la constitution du nouveau Comité du programme et sur son mandat aux Présidents des Commissions régionales avant les réunions susmentionnées, et
 6. Décide que le Président du nouveau Comité du programme continuera à être nommé directement par le Conseil.
-

CE/DEC/13(LX)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT

a) Rapport du Président

Point 9 a) de l'ordre du jour
(document CE/60/8 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Conseil professionnel de l'OMT (Membres affiliés) sur les activités du CPOMT depuis la dernière session du Conseil,

1. Remercie le Président de son rapport ;
 2. Exprime sa satisfaction au sujet des activités menées ;
 3. Prend note du fait que le Conseil professionnel de l'OMT souhaite continuer de s'impliquer activement dans l'élaboration du Code mondial d'éthique du tourisme ;
 4. Salue l'initiative du CPOMT qui a décidé d'entreprendre une étude sur *l'impact de la technologie de l'information et de l'Internet sur la promotion des destinations touristiques* et souhaite que tous les Membres de l'Organisation, publics comme privés, s'engagent davantage dans ce domaine, et
 5. Constate avec satisfaction la tendance persistante à l'augmentation du nombre de candidatures à la qualité de Membre affilié de l'Organisation.
-

CE/DEC/14(LX)

Membres affiliés – Conseil professionnel de l'OMT

**b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures
à la qualité de Membre affilié**

Point 9 b) de l'ordre du jour
(document CE/60/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 20 mai 1999,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité et
2. Décide de présenter à la treizième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :

2.a. Demandes d'adhésion en règle

1. Christel DeHaan Tourism and Travel Research Institute - Nottingham Business School (University of Nottingham) (Royaume-Uni)
2. Federación Española de Restaurantes, Bares y Cafeterías (Espagne)
3. ProMargarita - Fondo Mixto de Promoción Turística (Venezuela)
4. PromPerú - Comisión de Promoción del Perú (Pérou)
5. Waleed Tours (Égypte)

2.b. Demandes d'adhésion à soumettre au Sous-Comité dès réception des documents nécessaires

1. Barceló Empresas (Espagne)
 2. Cape Metropolitan Tourism (Afrique du Sud)
 3. DC DM Consulting (Maurice)
 4. Ikeja Hotels Plc (Nigéria)
 5. International Tourism Institute (Suisse)
 6. Polish Tourism Development Agency (Pologne)
 7. South Asian Association for Regional Cooperation Tourism Council (STC)
 8. Saló Internacional de Turismo de Catalunya (Espagne)
 9. Universidad Politécnica de Valencia (Espagne)
-

CE/DEC/15(LX)

Examen du projet de Code mondial d'éthique du tourisme

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/60/9)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 373(XII) adoptée par l'Assemblée générale d'Istanbul par laquelle elle autorisait le Secrétaire général à préparer un Code mondial d'éthique du tourisme,

Ayant examiné le projet de Code établi par le Secrétaire général à la suite des premières réflexions des Membres du Comité spécial chargé de son élaboration,

1. Considère favorablement ledit projet et en approuve les orientations principales ;
 2. Décide de poursuivre la préparation du projet en prenant en compte les contributions présentées ou à venir des Membres de l'OMT et des autres institutions ou organismes consultés à cette fin,
 3. Demande aux Membres ayant encore des commentaires à faire sur ce projet ou des contributions à y apporter, de les transmettre dès que possible au Secrétaire général et, en tout cas, pour le 30 juin 1999 au plus tard, et
 4. Décide de soumettre pour l'approbation à la treizième session de l'Assemblée générale le projet ainsi révisé de Code mondial d'éthique du tourisme.
-

CE/DEC/16(LX)

**Journée mondiale du tourisme :
thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2000 et 2001**

Point 11 de l'ordre du jour
(documents CE/60/10,CE/60/10 Add.1,CE/60/10 Add.2 et CE/60/10 Add.3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport soumis par le Secrétaire général concernant respectivement la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1999 et la procédure de sélection, d'une part, des thèmes pour les années 2000 et 2001 et, d'autre part, du pays chargé officiellement de la Journée en l'an 2000,

Ayant examiné les propositions formulées par le Secrétaire général à partir des suggestions émises par différents Membres, sur les thèmes à retenir pour 2000 et 2001,

Ayant pris note que trois Membres de l'Organisation, à savoir l'Allemagne, Israël et le Viet Nam, se sont portés candidats pour être pays hôte de la Journée mondiale du tourisme en l'an 2000, en application de la résolution 376(XII) de l'Assemblée générale,

Ayant pris note en outre que la République islamique d'Iran a, d'ores et déjà, manifesté son intérêt pour être le pays hôte de ladite Journée en 2001,

1. Décide de proposer à l'Assemblée générale les deux thèmes ci-après pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2000 et en 2001 :

2000 : La technologie et la nature : deux défis pour le tourisme à l'aube du XXI^e siècle

2001 : Le tourisme, un instrument au service de la paix et du dialogue entre les civilisations

2. Décide de choisir le pays hôte de la Journée de l'an 2000 à sa prochaine session, et
3. Accueille avec intérêt l'offre de la République islamique d'Iran d'être le pays hôte de la Journée mondiale du tourisme en 2001 et invite les autres États Membres souhaitant également se porter candidats pour la même année à le faire savoir au Secrétaire général, pour décision par le Conseil lors de sa soixante-troisième session, au printemps de l'an 2000.

.....
CE/DEC/17(LX)

**Rapport sur la préparation de la treizième session
de l'Assemblée générale**

Point 12 de l'ordre du jour
(document CE/60/11)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la treizième session de l'Assemblée générale qui aura lieu à Santiago (Chili) du 24 septembre au 1^{er} octobre 1999,

Ayant entendu l'intervention du représentant du Chili sur la préparation de l'Assemblée générale de Santiago,

1. Prend note avec satisfaction du fait que l'accord entre le Gouvernement du Chili et l'Organisation a été signé au mois de janvier 1999, conformément à la procédure arrêtée lors de la onzième session de l'Assemblée générale pour le choix du lieu de ses sessions ;
 2. Réitère ses remerciements aux autorités chiliennes pour les efforts déjà accomplis en vue d'assurer le succès de la session de Santiago de l'Assemblée générale, et
 3. Prend bonne note de la structure de l'Assemblée et du déroulement sur huit jours des différentes activités, notamment de l'organisation de deux tables rondes, de la réunion sur la préparation du Code mondial d'éthique du tourisme, ainsi que du programme particulier prévu à l'initiative des Membres du Conseil professionnel de l'OMT.
-

CE/DEC/18(LX)

Relations avec d'autres organisations internationales

Point 13 de l'ordre du jour
(document CE/60/12)

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé de l'initiative de l'Inde concernant les relations de collaboration de l'OMT avec les autres institutions internationales,

S'étant vu communiquer la liste des accords déjà conclus par l'Organisation,

Décide de débattre en profondeur ce sujet important à l'une de ses prochaines sessions.

.....

CE/DEC/19(LX)

Lieu et dates de la soixante et unième session du Conseil

Point 14 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions à Santiago (Chili) les 25 septembre et 1^{er} octobre 1999, dans le cadre de la treizième session de l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/20(LX)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa soixantième session dans des conditions d'efficacité et de confort remarquables, grâce aux installations généreusement mises à sa disposition par le Gouvernement malaisien,

1. Exprime sa très vive gratitude à ce dernier ;
2. Le remercie également d'avoir eu l'initiative d'organiser un Séminaire sur le tourisme et le patrimoine, ainsi que la visite technique dans la ville historique de Malacca ; et
3. Exprime ses félicitations les plus chaleureuses à l'ensemble des responsables du Ministère de la culture, des arts et du tourisme de la Malaisie, ainsi que la reconnaissance de ses Membres qui ont pu directement apprécier le sens traditionnel de l'hospitalité des Malaisiens et la qualité de la destination qui les a accueillis.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixantième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres du Conseil ci-après : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Cameroun, Égypte, Espagne, Éthiopie, France, Inde, Italie, Jamaïque, Malaisie, Maroc, Maurice, Ouzbékistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, Roumanie, Seychelles, Sri Lanka et Turquie ;
- 2) les Présidents des Commissions régionales suivantes : Amériques, Asie de l'Est et le Pacifique et Asie du Sud ;
- 3) les représentants des États Membres suivants : Autriche, Chili, Iran, Iraq, Japon, Kenya, Pologne et République de Corée, en tant qu'observateurs ;
- 4) le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent ;
- 5) le Président du Comité du budget et des finances (Allemagne) ;
- 6) le Président du Comité technique du programme et de la coordination (Argentine), et
- 7) le Commissaire au comptes (Espagne)